Département de la Loire Arrondissement de Montbrison Canton de St Jean Soleymieux Commune de Soleymieux

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de conseillers: 11

En exercice:11

Présents: 11

Votants: 11

Abstention(s): 0

Contre:0

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents: RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie, Daniel SOUBEYRAND, Mathieu POYET, Christian QUATRESOUS, Sophie FAURE, Frédéric MONTET, Manon POYET, Thérèse BOUTTE

Secrétaire de séance : Frédéric MONTET

## Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans la salle des fêtes, bibliothèque et salle d'activités dont le coût prévisionnel s'élève à 538 849.50€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le projet sera entièrement réalisé de septembre 2023 à octobre 2024.

Le chiffrage est le suivant :

Salle des fêtes et bibliothèque: 401 500,00 € HT

78 600.00 € HT

Salle d'activités : MO:

39 899.50 € HT

AMO:

18 850.00€ HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Cout total:

538 849.50€ HT

DETR:

161 654.85€ soit 30%

Département :

134 712.38€ soit 25%

Région:

134 712.38€ soit 25%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230130-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023 Affichage: 07/02/2023

Autofinancement communal:

107 769.90€

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant le financement
- Le plan de financement prévisionnel
- Le devis descriptif détaillé
- L'attestation de non-commencement de l'opération d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Le plan de situation et le plan cadastral

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité

- Arrêter le projet de travaux de changement de chaudière fioul en pompe à chaleur
- Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Copie certifié conforme Fait à Soleymieux, le 07/02/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230130-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023 Affichage: 07/02/2023

Affrchage fait & 17 FEV. 2023 numériquement